RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 24 JAN. 2018

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de hors classe du corps d'ingénieur de recherche du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2017

La ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 91-486 du 14 mai 1991 portant statut particulier des corps de fonctionnaires de la filière recherche du ministère de la culture, de la communication et des grands travaux ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 1991 modifié fixant la branche d'activité et les spécialités professionnelles des fonctionnaires de recherche de la mission de la recherche du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 10 février 1992 modifié relatif à l'examen professionnel de sélection pour l'accès au grade d'ingénieur de recherche hors classe de la mission de la recherche du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2017 autorisant, au titre de l'année 2017, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de hors classe du corps d'ingénieur de recherche du ministère de la culture,

Arrête:

Article 1er

Madame Alice THOMINE BERRADA, conservateur en chef du patrimoine, chargée des collections d'architecture et de la recherche, musée d'Orsay et musée de l'Orangerie, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de hors classe du corps d'ingénieur de recherche du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2017.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur David BOURGARIT, ingénieur de recherche hors classe, chargé des études métallurgiques, centre de recherche et de restauration des musées de France, site de Paris ;
- Madame Elisabeth MARIE-VICTOIRE, ingénieur de recherche hors classe, responsable du pôle béton, laboratoire de recherche des monuments historiques ;
- Monsieur Laurent SEVEGNES, conservateur du patrimoine, coordinateur des ressources de formation sur les métiers de l'archéologie, direction générale des patrimoines.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Monsieur Laurent SEVEGNES, conservateur du patrimoine, coordinateur des ressources de formation sur les métiers de l'archéologie, direction générale des patrimoines.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 2 4 JAN. 2018

La ministre de la culture,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

I. GADREY